

Arrêté n° 2018-18410/GNC-Pr du 26 novembre 2018
relatif aux jours chômés pour les services publics de la Nouvelle-Calédonie
et aux jours de fermeture pour les services de l'Etat pour l'année 2019

Historique :

Créé par

Arrêté n° 2018-18410/GNC-Pr du 26 novembre 2018 relatif aux jours
chômés pour les services publics de la Nouvelle-Calédonie et aux jours
de fermeture pour les services de l'Etat pour l'année 2019

JONC du 6 décembre 2018
p.17791

Article 1^{er}

Les caisses publiques, les bureaux, les ateliers et les chantiers des services publics de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat seront fermés :

- 1° les vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin 2019 ;
- 2° les vendredi 16 août et samedi 17 août 2019 ;
- 3° le lundi 23 septembre 2019 ;
- 4° le samedi 2 novembre 2019.

Article 2

Les employés et ouvriers à la journée bénéficieront de leur salaire.